



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 10 juin 2026

Une situation déjà critique amenée à encore se dégrader

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 10 juin. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Les précipitations de la semaine dernière ont été bien plus faibles que prévu avec moins de 10 mm en moyenne sur le département. Les débits des cours d'eau se sont maintenus mais repartent déjà à la baisse. De premières ruptures d'écoulement sont observées sur des cours d'eau du Sud du département de manière très précoce cette année.

Les prévisions météo n'envisagent aucune pluie significative jusqu'au moins au 20 juin tandis que la chaleur devrait faire son retour durablement à partir de ce week-end. La situation hydrologique devrait donc continuer à se dégrader alors que nous ne sommes pas encore au cœur de l'été. Les bassins du Sud du département restent les plus vulnérables.

Ainsi, la préfète décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 13 juin 2026 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Anglin Aval, Cher, Creuse, Modon, Indre aval, Claise, Fouzon, Indrois-Tourmente, Théols, Trégonce, Gartempe, Nappe du Cénomaniens
ALERTE	Arnon, Indre Amont, Ringoire
ALERTE RENFORCÉE	Anglin Amont, Bouzanne
CRISE	

La sécheresse est très précoce cette année ce qui appelle tous les usagers de l'eau à limiter leur consommation au strict nécessaire. Sur les bassins en restriction, le remplissage de piscines privées ou de plans d'eau est interdit. Des restrictions horaires sont appliquées en journée à l'arrosage des jardins et des terrains de sport. Le lavage de véhicule est autorisé seulement en stations et uniquement à l'aide de lances à haute pression. L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté et est également disponible sur le site VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Focus stations de lavage : Les demandes de dérogations pour cette année sont à faire via le formulaire disponible sur le site de la préfecture : <https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-secheresses/Derogations/Demande-de-derogation-2026-stations-de-lavage>. La date limite de dépôt est fixée au **24 juin 2026**. Les propriétaires de station de lavage ne remplissant pas le formulaire devront appliquer les restrictions prévues dans les arrêtés.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

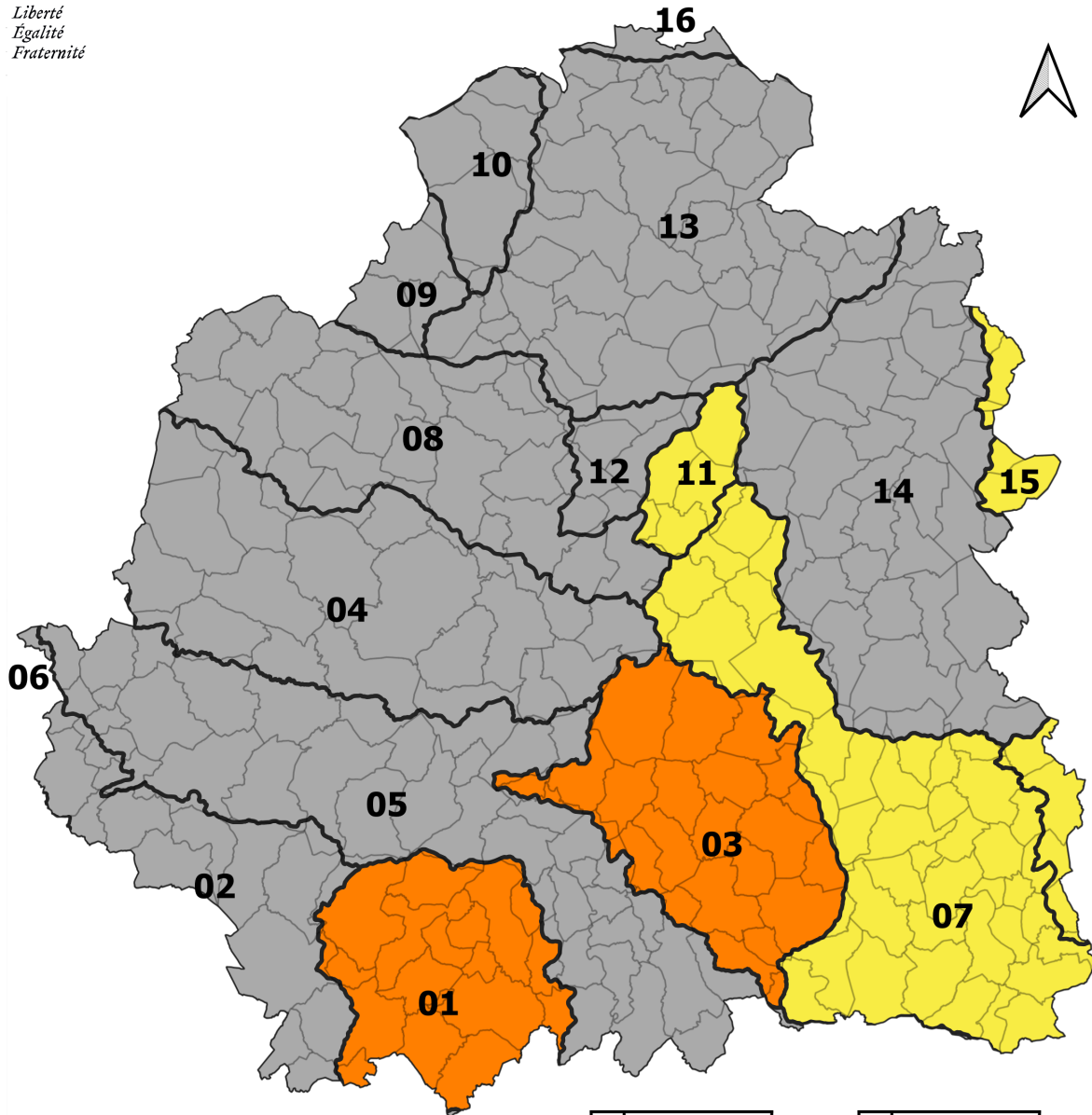
Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex


ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Sans restrictions

 Vigilance

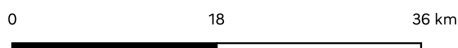
 Alerte

 Alerte renforcée

 Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzou
14	Théols
15	Arnon
16	Cher



Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 10/06/2026

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR

RestrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex